



Fabien LOSTEC

Propos recueillis par Jérôme Gicquel

**Seconde guerre mondiale : « Les femmes ont été des cibles privilégiées à la Libération », assure Fabien Lostec**INTERVIEW • <https://www.20minutes.fr/>

Dans un ouvrage sorti au printemps, cet enseignant-chercheur en histoire contemporaine évoque l'histoire méconnue des femmes collabos condamnées à mort et, pour certaines, exécutées



Sur les 651 femmes frappées par la peine capitale à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, 46 ont été exécutées. - Archives départementales du Rhône / 20 Minutes

**L'essentiel**

- Pendant la Seconde Guerre mondiale, certaines femmes ont collaboré activement avec les Allemands.
- Sur les 651 femmes condamnées à mort à la Libération, 46 ont finalement été exécutées.
- Dans le livre *Condamnées à mort, l'épuration des femmes collaboratrices de 1944 à 1951* sorti au printemps, l'enseignant-chercheur Fabien Lostec brosse le portrait individuel et collectif de ces femmes.

**Seconde Guerre mondiale : « Les femmes ont été des cibles privilégiées à la Libération », assure Fabien Lostec**

Les images sont gravées dans l'imaginaire collectif. De [la Libération](#) à l'été 1944, on retient souvent ces scènes de liesse populaire à l'arrivée des troupes alliées. Mais aussi celles, beaucoup moins joyeuses, de femmes tondues exhibées dans les rues, coupables ou suspectées d'avoir entretenu des relations intimes avec des Allemands. « On a

retenu cette figure de la collaboratrice sentimentale », souligne Fabien Lostec. Docteur en histoire, cet enseignant de l'université de Rennes-2 a voulu « prendre le contre-pied de cette mémoire collective » en s'intéressant au sort des femmes collaboratrices qui ont été condamnées à mort pendant la période d'épuration judiciaire qui a suivi. Et qui, contrairement à une légende tenace, n'ont pas toutes été graciées.

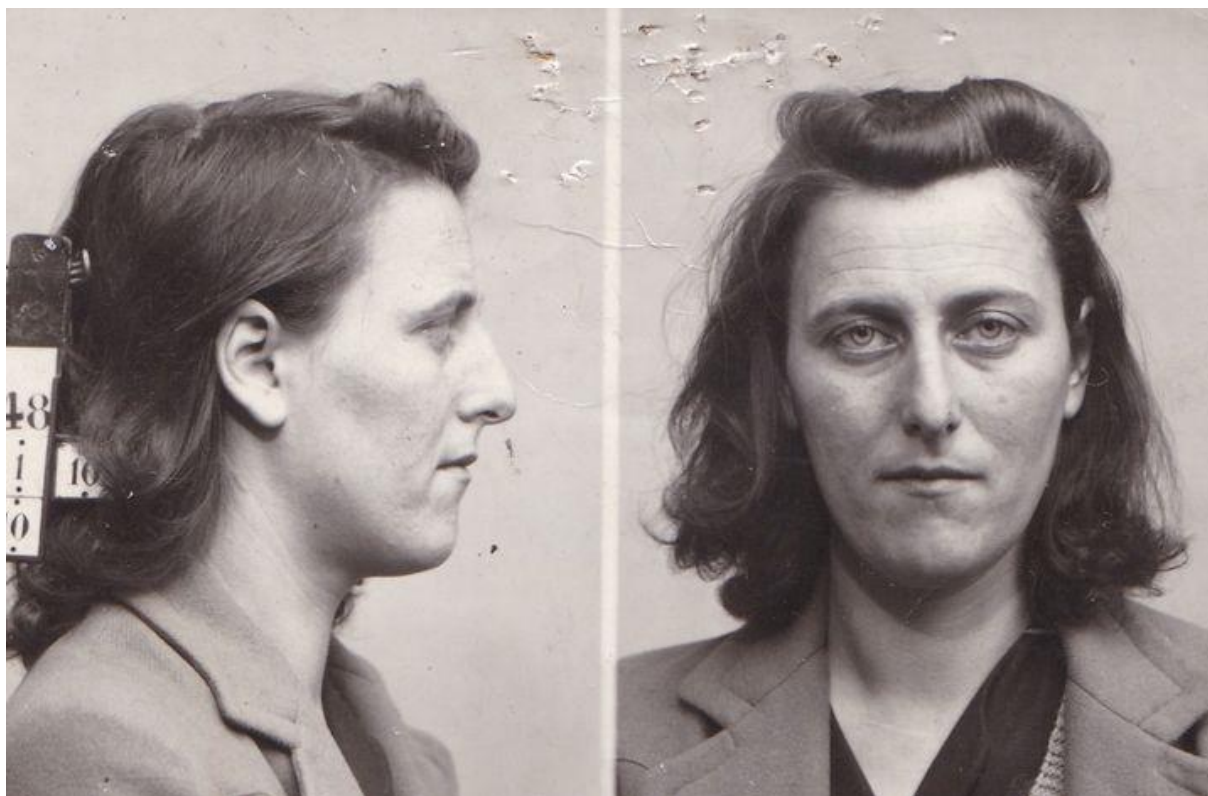
Après une thèse soutenue en 2020, il revient sur cette histoire méconnue dans l'ouvrage *Condamnées à mort, l'épuration des femmes collaboratrices de 1944 à 1951*, [sorti en mars chez CNRS Éditions](#).

**Vous revenez dans votre livre sur cette période d'épuration qui a visé toutes les personnes ayant collaboré avec l'ennemi au sortir de la guerre...**

Alors, ce n'est pas tant une période qu'un processus. Cela a démarré dès les premiers jours de la Libération et même avant. Il y a d'abord eu une phase extrajudiciaire avec des tribunaux résistants qui se sont mis en place, surtout dans les zones de maquis, pour juger les collaborateurs et les collaboratrices. Il y a eu à cette période environ 9.000 exécutions sommaires dont un millier après un « jugement ». Puis les autorités républicaines ont repris la main sur la justice avec d'abord des tribunaux militaires, puis des tribunaux civils spécialement créés. Le processus s'est poursuivi jusque dans les années 1950 et même 1960. On oublie souvent que cela s'est inscrit dans la durée. Et l'épuration ne se résume pas qu'à la figure de la femme tondue.

**Certaines femmes ont en effet été condamnées à mort. Combien au total ?**

En démarrant mes recherches, je n'avais aucune idée de l'ampleur. J'ai donc fait un tour de France des archives départementales et j'ai réussi à débusquer 651 femmes qui ont été condamnées à mort. 247 l'ont été face à un juge et le reste, par contumace. Et sur ces 247, 46 ont été exécutées. Cela peut paraître marginal quand on sait qu'il y a eu 1.500 exécutés de manière légale tout sexe confondu, soit 3 % de femmes. Mais ce chiffre de 46 femmes exécutées est énorme. En temps de paix, il faut remonter à 1887 pour retrouver la dernière femme exécutée. Car il y a toujours eu une tradition républicaine de gracier les femmes qui étaient condamnées à mort. Mais là, en quatre ans, pendant le Gouvernement provisoire et la présidence de Vincent Auriol, il y a eu 46 exécutions. Il faut remonter à la Révolution française pour retrouver autant de femmes exécutées en aussi peu de temps.



Des femmes ont collaboré activement avec les Allemands, participant, pour certaines, à des arrestations ou à des rafles de Juifs. - *Archives départementales du Rhône*

## **Comment ces femmes ont-elles collaboré ?**

Comme les hommes, elles ont commis des faits très graves et ont presque toutes des morts sur la conscience. Un tiers était des délatrices. Elles avaient soit dénoncé un communiste ou un résistant pour des mobiles politiques, mais plus fréquemment pour régler des différends d'ordre privé. Pour se débarrasser par exemple d'un voisin avec qui elles avaient eu des ennuis, ou d'un mari avec qui la rupture était avancée. Et presque toutes ces condamnées ont agi dans les derniers mois [de l'Occupation](#), ce qui montre quand même une certaine part de conviction. Car ce n'est pas la même chose de dénoncer en juin 1941 et en juin 1944, les conséquences ne sont pas les mêmes.

## **Certaines étaient également des collaboratrices policières...**

**Oui.** Elles étaient engagées dans les services de renseignements allemands, elles avaient un pseudo, une carte. Elles menaient des filatures, elles infiltraient des groupes de résistants et de communistes. Et parmi elles, il y avait les plus dures qui participaient aux interrogatoires et aux actes de tortures.

## **Vous évoquez notamment le cas d'une certaine Jeanne, une dure parmi les dures...**

Elle travaillait pour la police de sûreté allemande dans la région de Lyon et participait activement à des arrestations ou à des rafles [de Juifs](#). Un jour, elle a égorgé un Juif de plus de 70 ans qui tentait de lui échapper en pleine rue avec un couteau. Même après le Débarquement, elle a poursuivi sa mission et a continué à participer à des rafles. C'est la seule qui a été aussi loin dans la collaboration.

## **La condamnation de ces femmes était également teintée de moralisme...**

On leur reprochait en effet des faits très graves et d'avoir du sang sur les mains de manière directe ou indirecte. Mais dans tous les dossiers ou presque, on accusait aussi ces femmes de ne pas avoir été de bonnes mères et de bonnes épouses. Elles passaient pour des femmes débauchées, à la sexualité hyperactive. Cela venait aggraver leur cas, car en plus d'avoir enfreint la loi, elles avaient également enfreint les règles morales et étaient sorties du rôle que la société leur avait attribué. C'est pourquoi les femmes ont été des cibles privilégiées à la Libération, une période où elles ont été plus jugées, plus emprisonnées et plus exécutées que d'habitude.

## **[Notre dossier Seconde Guerre mondiale](#)**

## **Certaines femmes graciées sont peut-être encore vivantes. Vous n'avez pas voulu les rencontrer ?**

Je pense qu'il en reste encore très peu en vie, cela doit se compter sur les doigts d'une main. Après, il fallait aussi les retrouver. Car, quand elles ont été libérées après avoir purgé leur peine de prison, elles ont souvent changé de région. Elles ne restaient pas dans l'environnement où elles avaient commis leurs crimes. Et d'un point de vue plus personnel, je n'en voyais pas forcément la nécessité, car j'avais suffisamment de matière à travers tous les dossiers de procédure que j'avais consultés. Et je me voyais mal écrire à ces femmes pour leur demander de m'accorder un entretien afin qu'elles me parlent de ce qu'elles avaient fait, y compris le pire.